

**Complément d'avis n° 2020/10-12
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire
de l'Institut polytechnique de Grenoble**

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômés suivants :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble, spécialité Géotechnique et Génie Civil

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble, spécialité Gestion des Risques

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble, spécialité Matériaux

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble, spécialité Technologie de l'Information pour la Santé

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 octobre 2023 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission donne un avis favorable à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les 4 diplômés d'ingénieur de l'École polytechnique universitaire de l'Institut polytechnique de Grenoble mentionnés ci-dessus.

Complément d'avis délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2023



La présidente
Elisabeth CRÉPON